



RAPPORT SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2025

SOMMAIRE

I – Le budget principal.

Dans un contexte contraint et incertain, un budget axé sur les services de proximité et sur l'achèvement des investissements prioritaires du mandat.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

1. Evolution des principales recettes.
 - A. *Des produits des services en hausse malgré une évolution modérée de la tarification.*
 - B. *Une diminution prévisible des dotations de l'État.*
 - C. *Une fiscalité directe aux taux inchangés pour la 21ème année consécutive.*
 - D. *La hausse du produit de la fiscalité indirecte.*
 - E. *Les autres participations en baisse du fait d'un désengagement de l'Etat.*
2. Evolution des principales dépenses.
 - A. *Les charges à caractère général en hausse du fait de dépenses nouvelles et de l'inflation.*
 - B. *La masse salariale impactée par la hausse imposée des cotisations à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux.*
 - C. *L'engagement de la ville auprès du monde associatif.*
 - D. *Une contribution confortée au CCAS et aux syndicats intercommunaux*
 - E. *Des charges financières ajustées en lien avec les nouveaux emprunts*
3. Les ajustements opérés en section de fonctionnement depuis le DOB

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

1. Les recettes d'investissement.
 - A. *Le fonds de compensation de la TVA.*
 - B. *La taxe d'aménagement.*
 - C. *Les subventions d'investissement.*
 - D. *Les produits des cessions d'immobilisations.*
2. Les dépenses d'investissement.
 - A. *Achever les trois projets majeurs du mandat en 2025*
 - B. *Investir en faveur de la proximité et pour garantir la pérennité et la qualité de nos équipements*
3. Les ajustements opérés en section d'investissement depuis le DOB

II- Le budget annexe des locations immobilières.

III- Le budget annexe du camping.

Annexe : liste des dépenses d'équipement 2025.

I. LE BUDGET PRINCIPAL.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 045-214502858-20250203-DELIB2025574-BF



Le 4 décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté une motion de censure en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, engageant la responsabilité du Gouvernement. Conformément à l'article 50 de la Constitution, le Premier ministre a présenté sa démission au Président de la République le 5 décembre.

Cette situation a suspendu l'examen du projet de loi de finances pour 2025 qui n'a pu être adopté de façon définitive avant la fin de l'année 2024. Dès lors, la Constitution (article 47, alinéa 4) et la LOLF (article 45) autorisent le Gouvernement à déposer un « projet de loi spéciale » avant le 19 décembre. Ce texte, adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat, permet la perception des ressources nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale en 2025.

Dans ce contexte et en l'attente de la future loi de finances dont l'examen vient de reprendre au Sénat, le projet de BP 2025 été élaboré avec prudence afin de répondre à deux objectifs principaux : d'une part, continuer à assurer un haut niveau de services publics en proximité des stéoruellans, et d'autre part, poursuivre les investissements en faveur de nos équipements et achever les projets phares du mandat.

L'année 2025 sera en effet marquée par l'achèvement des trois opérations structurantes du mandat, avec la livraison du groupe scolaire Jean Moulin restructuré et agrandi, l'ouverture d'une nouvelle structure petite enfance rue René Cassin et l'achèvement des travaux de requalification du centre-ville le long de la rue Charles Beauhaire. Ces trois projets représenteront à eux seuls une enveloppe de plus de 7M€ en investissement sur cet exercice.

Conformément aux orientations budgétaires débattues en décembre dernier, le projet de budget 2025 vise en outre à :

- **Maintenir constants les taux des impôts locaux, inchangés pour la 21^{ème} année consécutive,**
- **Ajuster les dépenses de fonctionnement pour tenir compte des mesures gouvernementales à venir, tout en conservant un bon niveau d'autofinancement**
- **Investir en faveur des services et équipements communaux de proximité.**

Le budget pour 2025 s'équilibre à hauteur de 25 563 K€ en section de fonctionnement et de 13 560 K€ en investissement, avec un autofinancement impacté par les décisions nationales, mais maintenu à un bon niveau à hauteur de 2.165 K€.

A l'instar de 2024, le budget 2025 est à nouveau marqué par un niveau très élevé d'investissement. Les dépenses d'équipement atteignent le niveau record de 7,865 M€.

Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1^{er} janvier 2025, le parlement a adopté un projet de loi spéciale qui vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1^{er} janvier 2025.

Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorisera la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

A l'heure où ce document est rédigé, les débats sur le projet de loi de finances viennent de reprendre au parlement. Les mesures de prudence présentées lors du débat d'orientations budgétaires ont été maintenues au budget primitif. Des ajustements pourront être apportés une fois la loi de finances adoptée, à l'occasion d'une décision modificative ou du budget supplémentaire.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 045-214502858-20250203-DELIB2025574-BF



1- Evolution des principales recettes.

Evolution des crédits 2024-2025

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 3,1%.

Recettes de fonctionnement par nature

OPERATIONS REELLES		BP 2024 (A)	BP 2025 (B)	Evolution (%) (C=B/A)
70	Produits des services et du domaine	2 122 995	2 319 901	9,27%
73	Impôts et taxes	18 937 417	19 259 494	1,70%
	<i>dont contributions directes</i>	<i>12 212 800</i>	<i>12 478 377</i>	<i>2,17%</i>
	<i>dont attribution de compensation (article 7321)</i>	<i>5 674 617</i>	<i>5 674 617</i>	<i>0,00%</i>
	<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	<i>180 000</i>	<i>180 000</i>	<i>0,00%</i>
	<i>autres taxes indirectes (TLPE)</i>	<i>145 000</i>	<i>153 500</i>	<i>5,86%</i>
	<i>taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	<i>450 000</i>	<i>450 000</i>	<i>0,00%</i>
	<i>taxe sur l'électricité</i>	<i>275 000</i>	<i>323 000</i>	<i>17,45%</i>
74	Dotations et subventions	3 564 946	3 747 352	5,12%
	<i>dont dotation forfaitaire</i>	<i>700 000</i>	<i>789 758</i>	<i>12,82%</i>
	<i>dont compensation taxes d'habitation et foncières</i>	<i>350 000</i>	<i>417 000</i>	<i>19,14%</i>
	<i>dont dotation de solidarité urbaine</i>	<i>1 212 000</i>	<i>1 324 508</i>	<i>9,28%</i>
75	Autres produits de gestion courante	126 300	146 600	16,07%
013	Atténuation de charges	41 538	89 538	115,56%
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES		24 783 196	25 562 885	3,10%
77	Produits exceptionnels	-	-	-
TOTAL RECETTES REELLES		24 793 196	25 562 885	3,10%

A. Des produits des services en hausse malgré une évolution modérée de la tarification

Les produits des services et du domaine attendus en 2025 s'élèvent à 2 320 K€, contre 2 122 K€ en 2024, soit une hausse de +9,27%.

Ce chapitre regroupe à la fois les recettes issues des services payants et le produit des mises à disposition à la Métropole et aux budgets annexes. Celles-ci représentent 812,9 K€ en 2025, contre 719,3 K€ en 2024, par ajustement au regard du réalisé.

Dans le but de maintenir un niveau de recette suffisant pour garantir les équilibres budgétaires tout en préservant le pouvoir d'achat des stéoruellans et en particulier des familles et des habitants, la municipalité s'était engagée ces deux dernières années à ne répercuter qu'une partie de l'inflation constatée, à hauteur de 2% à 3% en moyenne.

Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé de maintenir une évolution des tarifs à 2% en moyenne, ceci afin de limiter l'effet ciseau provoqué par le décrochage de l'évolution des coûts supportés par la ville par rapport au montant des prestations refacturées aux habitants.

Dans ces conditions, l'ensemble des recettes issues des services donnant lieu à facturation (hors MAD) proposé à hauteur de 1,506 M€ contre 1,403 M€ au BP 2024, soit une hausse de 7,4%.

Outre l'effet tarifaire, cela est lié au prévisionnel de volume d'activité attendu en hausse dans certains secteurs (culturel notamment) et de l'accroissement du niveau moyen de quotient familial (périscolaire, restauration).

L'effort particulier consenti par la municipalité s'agissant de la **restauration collective** se poursuit en 2025, la tranche tarifaire incitative à 1 € étant maintenue.

Le produit de l'activité restauration est ainsi proposé en hausse de +3,17% de BP à BP, à hauteur de 835,7 K€, du fait à la fois de l'évolution du nombre de repas à produire et de la prise en compte partielle de la hausse du coût des repas liée à l'inflation.

Les recettes usagers liées **aux activités de loisirs** sont proposées à hauteur de 305 K€ au lieu de 240 K€ en 2024, par ajustement par rapport au réalisé constaté.

Les recettes liées au **centre aquatique** sont proposées en légère augmentation, à hauteur de 193,8 K€, soit 3,8 K€ de plus qu'au BP 2024.

Les recettes usagers issues des **activités culturelles** et en particulier de l'Unisson, du conservatoire, et des bibliothèques sont proposées à hauteur de 96,3 K€ contre 92,5 K€ au BP 2024.

Le remboursement des charges de mises à disposition de services à la Métropole.

Les conventions de mise à disposition de services ascendante seront reconduites en 2025, permettant au pôle Espaces Verts de la ville d'assurer, en lien avec le pôle territorial de la Métropole, la gestion des espaces verts transférés à l'intercommunalité. Le coût supporté par la ville pour le compte de la Métropole d'Orléans donne lieu à refacturation.

Pour 2025, le montant des remboursements par la Métropole se décompose de la façon suivante :

- Article 70846 « mise à disposition de personnel facturée au groupement à fiscalité propre de rattachement », 360 K€ qui concernent la part métropolitaine de la masse salariale du service Espaces Verts et de la Mécanique (+2,9K€ / BP 2024).
- Article 70876 « remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement », 95 K€ pour les charges de fonctionnement du service Espaces Verts hors masse salariale (+2 K€ / BP 2024),
- Article 70876 « remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement », 37 K€ au titre de la participation métropolitaine aux charges de fonctionnement supportées par la ville dans le cadre de la mise à disposition de son Centre Technique Municipal, qui héberge le Pôle Territorial Nord-Ouest (=BP 2024).

B. Une diminution prévisible des concours de l'État.

Le projet initial de loi de finances pour 2025 prévoyait une enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement en stabilité, à 27,245 milliards d'euros.

Compte-tenu des incertitudes qui demeurent en l'attente de l'adoption de la Loi de Finances pour 2025, dans un contexte où l'état souhaite associer les collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public, les inscriptions proposées au budget 2025 se veulent prudentes.

➔ Une baisse de la Dotation Forfaitaire de 12% par rapport au montant perçu en 2024 (790 K€).

Pour Saint Jean de la Ruelle, la prévision de recette pour 2025 s'élève à près de 790 K€ de dotation forfaitaire. Cela correspond à une baisse de 12% par rapport au montant obtenu en 2024, mais une hausse de +13% de BP à BP, car l'inscription au BP 2024 tablait sur la réintroduction des règles d'écrêtement telles qu'elles existaient avant crise, ce qui n'a finalement pas été le cas.

→ La progression attendue de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale inscrit pour 2025 est en progression de +5% par rapport à la dotation notifiée en 2024, et +9,3% de BP à BP, à 1 324 K€. 1 261 K€ ont effectivement été perçus en 2024, soit un niveau supérieur de 49 K€ à l'inscription prévue au budget primitif 2024.

C. Une fiscalité directe aux taux inchangés pour la 21^{ème} année consécutive

Le produit de la fiscalité directe, composé des contributions directes, des versements provenant de la Métropole et des allocations compensatrices versées par l'État, représente un montant de 18 750 K€, soit +1,8% par rapport au BP 2024.

Le produit de la fiscalité directe représente 73,3% des recettes réelles de fonctionnement. Cette proportion est proche de celle observée en 2024 (74%).

	BP 2024	BP 2025	Evl ^t ° 2024/2025	
			en valeur	%
RECETTE FISCALE CONSOLIDEE	18 417 417	18 749 994	332 577	+1,81%
1/ Contributions directes (Produit fiscal)	12 212 800	12 478 377	265 577	+2,17%
2/ Allocations compensatrices versées par l'Etat	350 000	417 000	67 000	+19,14%
3/ Versements provenant de la Métropole	5 854 617	5 854 617	-	-
Attribution de compensation	5 674 617	5 674 617	-	-
Dotation de solidarité communautaire	180 000	180 000	-	-

→ Les contributions directes (12 478 K€)

La valeur locative des logements, qui sert de base de calcul à la taxe foncière, est réévaluée tous les ans en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Pour le calcul, l'Etat prend l'indice du mois de novembre et l'applique aux valeurs locatives de l'année suivante. **L'inflation prise en compte à cette fin s'élève à 1,7%. C'est nettement moins qu'en 2023 (+7,1%) et 2024 (+3,9%) et fera donc croître le prévisionnel de produit des taxes foncières de façon plus modeste en 2025 (+266 K€ de BP à BP).**

Se fondant sur une dynamique des bases portée par les projets d'aménagements réalisés sur la commune, le projet de budget s'appuie sur le montant des recettes fiscales notifiées en 2024 (12,2 M€) majoré de +2%, soit 12,48 M€ pour 2025 (2,2% de plus de BP à BP).

Cette inscription prend en compte la décision de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la vingt-et-unième année consécutive.

La compensation par l'Etat de la perte du produit de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (remplacée par une Taxe sur les Logements Vacants dont le produit bénéficie dorénavant à l'Etat) devrait demeurer en 2025. Cette recette représente 45,7 K€.

→ Les versements provenant de la Métropole

↳ L'attribution communautaire de compensation (5.675 K€)

En 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué le montant des compétences transférées par les communes à l'Etablissement Communal de Coopération Intercommunal (EPCI). A cette occasion, une attribution de compensation d'investissement a par ailleurs été définie pour les dépenses d'équipement prises en charge par la Métropole à verser par les villes.

Le montant de l'attribution versée par la Métropole à la commune de Saint Jean de la Ruelle en fonctionnement est inchangé depuis 2019. Ce montant sera à nouveau reconduit en 2025, à hauteur de 5 675 K€.

↳ La dotation de solidarité communautaire (180 K€)

La Dotation de Solidarité Communautaire constitue le versement par la Métropole, sous le régime de la taxe professionnelle unique, d'une partie de la progression du produit fiscal de TPU vers les communes membres.

Cette dotation versée a pour but de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes membres.

L'inscription pour 2025 est reconduite à l'identique.

→ Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux (350 K€)

Ces allocations viennent compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègements décidées par l'Etat vis-à-vis des contribuables.

Les compensations des pertes de recettes fiscales sont estimées à 417 K€, soit au niveau de montant notifié en 2024 (mais +19% de BP à BP, du fait d'une inscription basse au BP 2024). Ces transferts financiers ont vocation à compenser les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale.

D. La hausse du produit de la fiscalité indirecte

Les principales taxes indirectes sont constituées de la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure, et de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

→ La taxe additionnelle aux droits de mutation : 450 K€

L'assiette de cet impôt est constituée des mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Cet impôt dépend de l'activité du marché immobilier.

La recette de taxe additionnelle aux droits de mutation s'est ainsi élevée à 457 K€ en 2023. Il est proposé d'inscrire la somme de 450 K€ au BP 2025 au titre des produits de cette taxe.

→ La taxe locale sur la publicité extérieure : 153,5 K€

Les délibérations du conseil municipal du 3 octobre 2008 et du 9 juin 2010 ont fixé les modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure à Saint Jean de la Ruelle.

La délibération du 28 mai 2019 a instauré une réfaction de 50% aux enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 mètres carrés.

La réalisation de recette en 2024 s'élève à 153,7 K€, malgré la dépose de certaines installations publicitaires non conformes au Règlement Local de Publicité Métropolitain. Il est proposé d'inscrire un montant analogue au BP 2025.

→ La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : 323 K€

Depuis 2023, les trois composantes de la taxe sur l'électricité (TCCFE, TDCFE et TICFE) sont regroupées sous l'unique acronyme TICFE et sont versées par les fournisseurs d'électricité directement aux services fiscaux de l'Etat qui reversent ensuite aux collectivités la part qui leur revient. Historiquement, la commune avait fait le choix de ne pas appliquer pas cette taxe, qui s'impose dorénavant à tous.

Pour 2025, le niveau de recette attendu de cette taxe s'élève à 323 K€.

E. Les autres participations en baisse du fait d'un désengagement de l'Etat

Ces participations proviennent de l'État, d'autres collectivités locales et de partenaires institutionnels. Leurs montants atteindront 1 216 K€ pour 2025, contre 1 303 K€ en 2024. Cette diminution est notamment liée à la suppression ou à la réduction de certaines aides de l'Etat.

Les participations de l'État

Parmi les aides versées par l'Etat, on peut citer :

- Une dotation pour l'emploi d'adultes relais et pour la conclusion de Contrats Uniques d'Insertion (101 K€),
- Une subvention de 25K€ pour l'emploi d'un conseiller numérique
- La dotation dédiée aux titres sécurisés, maintenue à 19 K€, une deuxième borne ayant été installée en 2023,
- La dotation de recensement attendue à hauteur de 3,2 K€ (+100 €),
- Le soutien perçu au titre de la réussite éducative, via la caisse des écoles, attendu en stabilité (95K€),

36 K€ de subventions sont par ailleurs inscrits au titre du contrat de ville, dans le cadre de la conférence des financeurs.

Les recettes issues du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) versé par l'Etat attribuée aux communes qui appliquent la semaine de 4,5 jours sont inscrites au projet de budget à hauteur de 100 K€, soit 72 K€ de moins qu'en 2024, du fait de l'annonce de la suppression de ce fonds à la rentrée 2025.

Malgré ce désengagement de l'Etat et persuadée des bénéfices de ce rythme scolaire pour les enfants, leur garantissant des activités périscolaires de qualité et conformément aux orientations budgétaires de décembre 2024, la municipalité a décidé de maintenir ce dispositif en 2025.

Les recettes de ce chapitre incluent habituellement le produit du FCTVA lié à l'entretien des bâtiments publics au titre des dépenses de l'année passée. Le Projet de Loi de Finances initial prévoyant la suppression de ce dispositif, il n'est pas inscrit de recettes à ce titre dans le cadre du budget primitif 2025 (30 K€ au BP 2024). Si celui-ci devait être maintenu, la recette sera inscrite à l'occasion du budget supplémentaire.

Le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les recettes « enfance » de la CAF pour 2025 sont inscrites à hauteur de 713 K€, soit 2 K€ de plus qu'au BP 2024.

Ce montant inclut les recettes liées aux centres sociaux et aux centres de loisirs, dans le cadre de la convention territoriale globale. Celle-ci intègre 30 K€ de participation au financement d'un poste de coordinateur, ainsi qu'un « bonus territoire » versé au prorata de l'activité, compte tenu de l'implantation de nombreux services dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les « quartiers vécus ».

Les autres participations.

Le Conseil départemental du Loiret continuera d'apporter son soutien financier à la politique de développement culturel portée par la ville, notamment pour le conservatoire de musique et le Grand Unisson (16 K€).

La Région apportera par ailleurs un soutien de 28,6 K€ dans le cadre du PACT pour l'ensemble de la programmation culturelle (= BP 2024).

La commune percevra en outre des recettes de fonctionnement liées aux participations d'autres communes pour les enfants non stéouruellans scolarisés à Saint Jean de la Ruelle (25 K€, soit 4 K€ de moins qu'au BP 2024).

2- Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Evolution des crédits entre 2024 et 2025.

Dépenses de fonctionnement par nature.

A l'instar des recettes et conformément au principe d'équilibre budgétaire, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 25,563 M€ soit **+3,1 % par rapport au budget primitif 2024**. **Ce montant intègre une enveloppe de dépenses imprévues de 150 K€ (qui n'existait pas au BP 2024) et une proposition de virement en section d'investissement de 1,585 M€, visant à autofinancer une partie des travaux et projets d'équipement envisagés pour 2025. Cette somme aurait pu être de 1,7 M€ sans les mesures contraignantes prévues dans le Projet de Loi de Finances.**

Portées essentiellement par l'augmentation de la masse salariale, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une progression de +2,9% en 2025 (hors dépenses imprévues), pour s'établir à 23 398 K€, contre 22 576 K€ en 2024.

OPERATIONS REELLES		BP 2024 (A)	BP 2025 (B)	Evolution (%) (C=B/A)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL*	5 226 365	5 710 354	9,26%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	14 700 000	15 290 000	4,01%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	155 000	13 000	-91,61%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 240 730	2 044 431	-8,76%
	<i>dont subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé</i>	250 052	199 621	-20,17%
	<i>dont subventions de fonctionnement au CCAS</i>	1 520 000	1 400 000	-7,89%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	22 322 095	23 057 785	3,30%
66	CHARGES FINANCIERES	250 000	328 000	31,20%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100	4 100	0,00%
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS	-	8 000	-
	TOTAL DEPENSES REELLES	22 576 195	23 397 885	3,64% (ou+2,9% sans les dépenses imprévues)

**Dont dépenses imprévues 150 K€, non inscrites au BP 2024*

Dans un contexte incertain et contraint, le budget de fonctionnement pour 2025 traduit la volonté de la municipalité de maintenir un service public de qualité.

Conformément aux orientations fixées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, cela se traduit par un ajustement des dépenses de fonctionnement pour contenir leur évolution afin de maintenir un bon niveau d'autofinancement.

L'évolution du chapitre 011 « charges à caractère général » est à mettre en parallèle de celle du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » et du chapitre 014 « atténuation de produits », car l'accroissement du premier est compensé par la baisse des deux autres. Hors dépenses imprévues (150 K€ inscrits au chapitre 011 du fait du passage à la nomenclature M57), le chapitre 011 croît de +334 K€ alors que le chapitre 65 diminue lui de 196 K€ (ajustement de la subvention au CCAS et au CESPC) et le chapitre 014 de 142 K€ (suppression de la participation communale au FPIC).

C'est surtout l'évolution des charges de personnel (chapitre 012) qui fait croître le niveau de dépenses, avec une augmentation de +590 K€ de BP à BP.

A. Les charges à caractère général en hausse du fait de dépenses (5 710 K€).

Le montant des charges à caractère général (chapitre 11) s'établit à de 5,710 M€, soit en augmentation de +5,8% par rapport au BP 2024 en neutralisant les dépenses imprévues (150 K€). Cette hausse s'explique principalement par :

- La cotisation au CNAS (85 K€), qui constitue une nouvelle dépense sur ce chapitre comptable, mais compensée par la diminution de la subvention au CESPC qui elle impacte à la baisse le chapitre 65.
- L'accroissement de l'enveloppe déliée aux fluides (eau, électricité et gaz), évaluée à 1 385 K€, soit +10% par rapport au BP 2024. Cette enveloppe est ajustée au regard du réalisé constaté en 2023 (1,330 M€) et de l'inflation constatée et prévue entre 2023 et 2025. Un nouveau marché relatif à la fourniture de gaz et d'électricité démarrera par ailleurs au 1^{er} janvier 2025 pour une année.
- L'impact de la hausse tarifaire décidée par le SIRCO (5,17 € les repas scolaires / péri scolaires au lieu de 4,95 €) pour l'achat des repas de la restauration scolaire et du portage. L'enveloppe prévue s'élève à 1 209 K€ pour 2025, c'est 131 K€ de plus qu'au BP 2024 (+10,8%). La municipalité est particulièrement attachée à maintenir une restauration de qualité pour ses usagers, et l'effort budgétaire consenti en est la traduction concrète.
- La volonté de renforcer la qualité de l'entretien de l'espace public et des espaces verts, par davantage de prestations externalisées : +10 K€ pour l'entretien des espaces verts, +11 K€ en faveur de la propreté des espaces publics, en lien avec la régie RESPIRE dont les interventions seront renforcées.

Les propositions à venir dans le projet de loi de finances initial pouvant impacter la section de fonctionnement, un travail d'ajustement des enveloppes a été réalisé afin de compenser la hausse des charges potentiellement imposées par l'Etat, notamment sur les dépenses de personnel.

B. La masse salariale impactée par la hausse imposée des cotisations à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (15 290 K€)

La masse salariale comprend la rémunération du personnel (salaires, primes, indemnités...) ainsi que les charges sociales et patronales. Au BP 2024, elle représentait 59,3% de la totalité du budget de fonctionnement. Cette part progresse de 0,6 point en 2025, à 59,9%, à effectifs constants.

La masse salariale proposée pour 2025 est en hausse de 4% de BP à BP mais de +1,7% par rapport aux crédits ouverts 2024, à hauteur de 15,29 M€.

Le gouvernement prévoit l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Un décret officiel définissant les modalités de cette augmentation est attendu. Sans adoption du budget national pour 2025, les perspectives budgétaires demeurent à ce jour marquées par une grande incertitude.

Les prévisions évoquent une hausse substantielle du taux de cotisation patronale, actuellement fixé à 31,65 %. Cette augmentation, prévue à hauteur de 4 %, avait été intégrée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 qui a été rejeté par le biais de la censure du gouvernement. Elle répond à la nécessité de rééquilibrer les comptes de la CNRACL, dont le ratio actifs/retraités se détériore.

En l'absence de compensations, les associations d'élus ont fortement critiqué cette augmentation.

A noter par ailleurs, le taux de la cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL a progressé, passant à **9,88 % au 1^{er} janvier 2025** contre 8,88 % en 2024.

Conformément aux orientations budgétaires de décembre et de façon prudente, le budget primitif 2025 intègre de ce fait une hausse de **+150 K€** au chapitre 012. Cela pourra nécessiter un ajustement une fois les textes définitifs adoptés.

L'évolution de la masse salariale est par ailleurs liée :

- A l'effet du Glissement Vieillesse Technicité : **+285 K€** (masse salariale 2024 +2%).
- A l'application en année pleine des mesures de revalorisations salariales décidées en 2024 : augmentation de 45 € bruts par mois pour l'ensemble des agents permanents (pour un agent à

temps complet) depuis le 1^{er} juillet 2024 : impact de **+77,5 K€** en 2025 (coût en année pleine = 155 K€), et augmentation de la participation communale aux frais de mutuelle (+5 € par agent et +3 € par enfant) et de prévoyance (passage de 10 à 15 €) : **+17 K€** en 2025 (coût de 25,5 K€ en année pleine).

- A la création de deux postes d'adulte relais pour revenir à quatre agents de médiation : **+70 K€** (financés à 75%)

Afin de limiter l'augmentation du chapitre 012, le budget dédié aux prestations « GUSO » a été réduit de 10%, soit 10 K€ de moins qu'au budget 2024.

Indépendamment du chapitre 012, le budget 2025 intègre également l'évolution de l'action sociale communale en faveur des agents, avec une adhésion au CNAS et la révision du périmètre d'action du CESPC. Le différentiel de BP à BP s'élève à +21 K€ (85 K€ de contribution au CNAS et 6 K€ de subvention au CESPC). Cette enveloppe est inscrite au chapitre 011.

C. L'engagement de la ville auprès du monde associatif (200 K€)

L'effort financier en faveur du tissu associatif est renouvelé mais ajusté à hauteur de près de 200 K€ (241 K€ au BP 2024) du fait de l'évolution de la subvention au CESPC et de certaines évolutions dans le secteur sportif. Il est notamment prévu d'attribuer 60 K€ de subvention au FCO (50 K€ au BP 2024 complétés de 7,5 K€ en cours d'année), sur la base d'une nouvelle convention d'objectifs.

L'effort de la ville en faveur des coopératives scolaires sera reconduit en 2025. La subvention qui leur est allouée reste calculée sur une base de 4,5 euros par élève.

La liste des subventions votées dans le cadre du BP 2025 fait l'objet d'une délibération spécifique et figure en annexe du budget.

A noter que le BP 2025 intègre également l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la Croix Rouge Française, en soutien à l'île de Mayotte et à ses habitants suite aux dégâts causés par l'ouragan Chido.

La ville reste par ailleurs engagée dans le cadre de la prévention spécialisée assurée par la Métropole, en participant financièrement à hauteur de 30 K€. L'adhésion à ce dispositif permet, au quotidien, le déploiement de 2 éducateurs de rue dans les quartiers prioritaires de Saint Jean de la Ruelle.

D. Une contribution confortée au CCAS et aux syndicats intercommunaux (1.487 K€)

La Subvention communale au CCAS est inscrite en baisse (1,400 M€ au lieu de 1,520 M€ au BP 2024), par ajustement à son besoin de financement. Le soutien de la ville au CCAS avait été particulièrement important en 2021 du fait de la crise sanitaire qui avait impacté l'activité petite enfance. Ce soutien a été maintenu afin de stabiliser la situation financière du CCAS de 2022 à 2024.

La situation étant stabilisée, il est proposé de revenir à un niveau légèrement supérieur à celui d'avant crise.

En 2025, la contribution au syndicat des lfs pour la gestion du cimetière est ajustée à 56,5 K€.

La participation au service de prévention spécialisée, organisé sur la base de dispositions conventionnelles avec Orléans Métropole est prévue à l'article 657 à hauteur de 30 K€ (=BP 2024).

E. Des charges financières ajustées en lien avec les nouveaux emprunts (328 K€)

Les charges financières sont estimées à 328 K€ en 2025 contre 250 K€ en 2024 (315 K€ de crédits ouverts après le BS et la DM de fin d'année).

Cette hausse est liée à la souscription de trois nouveaux emprunts en 2024 (1 M€ pour le groupe scolaire Jean Moulin, 1 M€ pour la crèche rue René Cassin, et 500 k€ d'emprunt d'équilibre), et à la souscription d'un nouvel emprunt à venir en 2025.

Le Budget Primitif 2025 prévoit en effet la souscription d'un nouvel emprunt conforme à la trajectoire prospective et lié au niveau record de dépenses d'équi somme pourra être ajustée lors du budget supplémentaire 2025 au moment de l'intégration du résultat de l'exercice 2024.

3- Les ajustements du budget opérés depuis le DOB

L'absence de vote du Projet de Loi de Finances pour 2025 ne nous permet pas à ce stade d'y voir plus clair sur les mesures qui seront adoptées et sur leur impact sur le budget communal. Il est néanmoins très probable que les principales mesures envisagées dans le PLF du gouvernement Barnier soient réétudiées, et qu'en tout état de cause des mesures de restrictions seront adoptées afin de réduire le déficit public. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de maintenir les efforts de réduction qui avaient été validés à l'occasion de la préparation du Débat d'Orientations Budgétaires.

Entre temps, des éléments nouveaux se sont fait jour et ont nécessité d'ajuster le projet de BP 2025 par rapport aux éléments évoqués lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Voici les modifications opérées en section de fonctionnement :

	RECETTES	DEPENSES
TLPE (ajustement au niveau du réalisé 2024 soit 153 K€)	+18 500 €	
Mises à dispositions (ajustement des recette liées aux MAD camping, loc. immo, CCAS au niveau du réalisé 2024 soit 164 K€)	+ 35 000 €	
Subventions aux associations (ajustement suite aux arbitrages en commissions)		+ 1 771 €
Actions de Prévention routière	+ 4 000 €	+ 5 000 €
Subvention exceptionnelle en soutien à Mayotte		+ 5 000 €
Bus France Service (dépense non inscrite au projet de BP)		+ 8 000 €
Maintenance du logiciel VMWare (virtualisation des serveurs) suite au rachat de l'entreprise et à la mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire		+ 2 729 €
Autofinancement		+ 35 000 €
TOTAL	+ 57 500 €	+ 57 500 €

Ces ajustements ont permis d'accroître de 35 000 € l'autofinancement (virement à la section d'investissement) et de conserver l'enveloppe de dépenses imprévues de 150 K€.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 13 559 763 €.

1- Les recettes d'investissement

A. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 1 300 K€

Le FCTVA compense forfaitairement la charge de la TVA supportée par les collectivités territoriales au titre des dépenses d'investissement qu'elles ont mandatées au cours de l'exercice précédent. Seules sont éligibles les dépenses soumises à la TVA.

Compte tenu des investissements réalisés en 2024, le montant de FCTVA prévisionnel pour 2025 s'élève à 1300 K€.

B. La taxe d'Aménagement : 355 K€

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activité de service, équipement d'intérêt collectif et service public, et autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. La taxe est due par les bénéficiaires de l'autorisation de construire ou d'aménager.

A Saint Jean de la Ruelle, le taux de taxe d'aménagement a été fixé par délibération en date du 18 novembre 2011, à hauteur de 5%, dans une perspective de valorisation des opérations d'urbanisme et compte tenu des capacités foncières réduites sur le territoire communal.

Le montant de recettes inscrit au titre de la taxe d'aménagement 2025 est proposé 355 K€, soit au même niveau que le réalisé constaté en 2024.

C. Les subventions d'investissement : 2 786 K€

Corollaire de la fin des grandes opérations d'investissement du mandat, le budget 2025 voit l'inscription d'un niveau record de subvention d'équipement, à hauteur de 2 786 K€. Cela s'explique par le versement attendu des soldes de subventions attribuées dans le cadre de ces projets.

Pour le groupe scolaire Jean Moulin :

- 1 920 K€ de l'ANRU correspondant à 80% de la subvention totale (2,4 M€), 20% ayant déjà été versés en 2024.
- 740 K€ attendus de la Région au titre du CRST grâce à l'obtention d'un bonus climat énergie (du fait de la connexion du site au réseau de chaleur) et à la valorisation du projet dans le cadre du « maillage urbain et de la rénovation urbaine ». La notification de cette subvention est intervenue courant novembre 2024. 403 K€ d'acomptes ont d'ores et déjà été versés à la ville fin 2024.

Pour les autres projets :

- 120 K€ du Département du Loiret au titre du fonds de soutien aux projets d'intérêt communal (volet 3ter), fléchés sur l'aménagement du parvis de l'hôtel de ville,
- 6 K€ de l'agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projet « économies d'eau »
- A noter : La Dotation Politique de la Ville, d'un montant annuel de 240 K€, n'est pas inscrite au Budget Primitif car nous n'avons pas encore confirmation de l'éligibilité de la commune à ce dispositif pour 2025.

D. Les produits des cessions d'immobilisations : 169 K€

Le montant des opérations de cessions d'immobilisations inscrites au budget pour 2025 est de 169 K€. Plusieurs parcelles qui ne présentent plus d'utilité pour la collectivité seront cédées : terrain AR 899p P. Bert pour 45 K€ et vente à Valloire Habitat de la partie sud de la MPT nord, en lien avec le projet de la future Maison France Service, pour 124 K€.

E. Un nouvel emprunt pour financer la fin des grandes opérations du mandat, conformément à la trajectoire prospective

L'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement (2 165 K€) est significatif mais ne suffit pas au financement des trois opérations phares du mandat qui seront toutes achevées en 2025.

Le nouvel emprunt inscrit à hauteur de **2 774 K€** couvre 33% du total des dépenses d'équipement et 35% du montant des dépenses d'équipement hors attribution de compensation à verser en investissement.

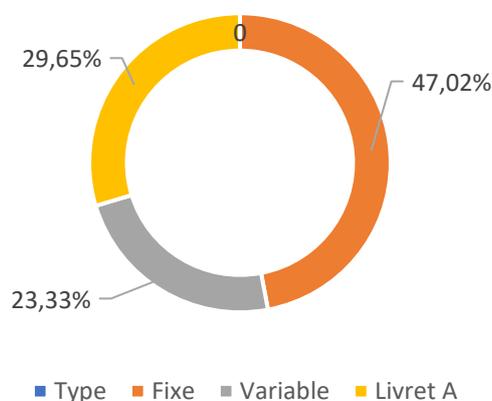
Le niveau maîtrisé d'endettement de la ville permet d'envisager sereinement cet appel aux banques :

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû	9 979 445	8 393 133	10 554 725	10 476 079	9 571 091	11 602 742
<i>Evolution en %</i>	-5,13%	-15,90%	+25,75%	-0,75%	-8,64%	+21,23%
Annuités	1 744 674	1 599 784	1 222 295	1 066 722	1 063 955	1 168 818
<i>Evolution en %</i>	-8,16%	-8,30%	-23,60%	-12,73%	-0,26%	+9,86%

Cette présentation rétrospective de l'annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts sur une année) fait apparaître une hausse du service de la dette en 2024, liée à la mobilisation en fin d'année de trois emprunts à hauteur de 2,5 M€ afin de financer les travaux. Il était initialement prévu d'emprunter 4,4 M€ en 2024. Il a finalement été préféré de mobiliser au maximum les ressources propres de la ville pour en limiter le montant, dans une période où les taux restaient élevés. Cette augmentation du capital restant dû était donc attendue et reste conforme à la prospective financière.

Saint Jean de la Ruelle dispose par ailleurs d'un encours de dette classé dans la catégorie la moins exposée aux risques, selon la charte de bonne conduite dite charte « Gissler », la ville ne possédant aucun produit à risques tels que les produits structurés (produits dits « toxiques »).

Répartition de l'encours de la dette par type de risque au 31/12/2024



La part de l'encours de la dette à taux fixe est passée de 60% fin 2023 à 47% fin 2024, celle de l'encours basée sur le taux du livret A de 10% à près de 30%. Cette évolution correspond à la stratégie retenue en 2023 et 2024



consistant à privilégier les financements les moins onéreux et les moins risqués, fixe, alors très élevés. Le recours à l'emprunt à taux fixe est privilégié en période de la visibilité sur les prochaines échéances. Les index variables permettent de bénéficier de la faiblesse des taux courts et de mener une gestion active de l'encours de dette. Le recours aux emprunts basés sur le livret A est peu risqué et plus avantageux que ceux basés sur les taux variables classiques, d'autant qu'une baisse du taux du livret A est prévue à 2,5% au 1^{er} février 2025.

Le ratio de désendettement, résultat du rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute de l'année en cours, détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en mobilisant la totalité de son épargne brute annuelle.

Grace à un encours de la dette en diminution jusqu'en 2023 et à un bon niveau d'épargne brute, **le ratio de désendettement était de 3,5 ans fin 2023**. Cela demeure bien en deçà du niveau d'alerte communément admis de 10 à 12 ans, et permet à la commune de disposer de marges de manœuvre pour financer les projets d'ampleur en cours. Cet indicateur augmentera logiquement à partir de fin 2024, compte tenu des financements nécessaires du fait des investissements en cours. Ce ratio sera recalculé au moment du compte administratif, et devrait logiquement s'allonger puisque 2,5 M€ d'emprunts nouveaux ont été souscrits en 2024.

2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2025 atteindront 13 560 K€

Le remboursement de la dette en capital s'élève à **1 100 K€**.

Le niveau des dépenses d'équipement pour 2025 s'établit à 8 455 K€, dont 7.865 K€ de dépenses communales d'équipement et 590 K€ d'attribution de compensation à verser à la Métropole en investissement.

Le budget Primitif 2025 traduit l'achèvement des travaux des projets majeurs du mandat ainsi que l'engagement de la municipalité en faveur de la qualité des équipements communaux.

Le budget primitif s'inscrit pleinement dans le respect des engagements pris devant les stéoruellans et fixe le cadre des priorités d'investissement affirmées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

A. Achever les trois projets majeurs du mandat en 2025

Compte tenu du contexte contraint exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les choix d'investissement sont portés en priorité sur les trois projets majeurs du mandat, qui représentent à eux seuls **plus de 7 M€** :

- La **restructuration du groupe scolaire Jean Moulin** : 4,500 M€.
- La **construction de la nouvelle structure petite enfance en centre-ville** : 1,500 M€.
- Le **réaménagement du centre-ville** : 1,015 M€

Ces trois opérations s'exécutent dans le cadre d'autorisations de programmes / de crédits de paiement, de sorte que l'on inscrit au budget primitif uniquement le montant qu'il sera nécessaire de décaisser dans l'année, en lien direct avec l'avancement des travaux.

La restructuration et l'extension du groupe scolaire Jean Moulin

Les travaux de restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin se déroulent conformément au calendrier prévisionnel. Les nouveaux locaux dédiés à l'école élémentaire aménagés au-dessus du préau sont opérationnels depuis la rentrée de septembre 2024.

Les travaux de construction de l'école maternelle sont en cours, et se poursuivront jusqu'au printemps 2025, l'ouverture complète du groupe scolaire ainsi rénové et agrandi étant toujours programmée pour la rentrée de septembre 2025.

Afin de lisser l'impact budgétaire de cette opération d'envergure, son exécution budgétaire est également prévue dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédits de paiements annuels. Compte tenu de l'avancement prévisionnel des travaux en 2025, il est proposé d'inscrire la somme de 4,5 M€ au budget primitif pour cette opération.

La construction de la nouvelle structure d'accueil petite enfance en centre-ville

La construction de la structure d'accueil petite enfance en cœur de ville, rue René Cassin est en phase de travaux depuis mi-octobre 2023. Ce pôle petite enfance offrira une capacité de 75 places dont 45 en service d'accueil familial et 30 en Multi accueil collectif et se substituera à l'actuelle structure des Coquelicots. Ce pôle intégrera par ailleurs le Relais Petite Enfance actuellement situé dans le quartier des Chaises.

Le coût total de cette structure s'élève à 3,1 M€, dont 1,5 M€ sont inscrits au BP 2025 pour financer la fin des travaux.

Cette somme est plus importante que celle évoquée lors du débat d'orientation budgétaire (+500 K€), du fait d'un décalage dans l'exécution financière de l'opération : 1 930 K€ avaient été votés au budget 2024, alors que finalement 1 398 K€ ont été mandatés durant cet exercice. Plusieurs entreprises n'ont pas facturé leurs prestations en fin d'année alors que leurs interventions sont achevées. C'est notamment le cas s'agissant de la charpente, de la couverture, ou de l'étanchéité. L'opération étant gérée en APCP, il n'est pas possible de reporter les crédits. Le différentiel entre les crédits votés et le réalisé (532 K€) est « tombé » en fin d'exercice, et doit être

réinscrit au budget 2025. Les crédits non consommés impacteront positivement 2025 au moment du vote du compte administratif et du BS.

La livraison est prévue pour la fin du printemps 2025, et l'ouverture effective pour fin août 2025. Les charges et produits courants liés à cette nouvelle structure seront inscrits au budget du CCAS, qui assure la gestion de la politique municipale en faveur de la petite enfance.

L'aménagement du centre-ville

Les travaux de requalification de la rue Charles Beauhaire ont démarré mi 2023 et sont en voie d'achèvement. Il s'est agi pour la municipalité de conforter l'attractivité du cœur de ville, de le rendre accessible à tous et d'assurer un maillage d'espaces publics et de liaisons douces avec les secteurs de développement récents et les projets urbains limitrophes.

Le projet élaboré en liaison étroite avec la Métropole englobe l'axe routier structurant que représente la rue Charles Beauhaire (RD2157) sur sa portion allant du pont de Tours à la rocade (compétence métropolitaine).

Les espaces de compétence communale suivants ont été inclus au projet :

- le réaménagement du square Jules Ferry et du parvis de l'école Jules Lenormand ;
- le parvis de la médiathèque ;
- l'interface rue Charles Beauhaire / Parc des Dominicaines ;
- le parvis de la mairie, en intégrant une continuité avec l'impasse des Cèdres et son parking attenant ;
- la création d'une liaison douce entre le Mail des Justes de France, face au Square Edith Piaf, et la rue de la Jeunette.

Début 2025, les aménagements sur le parvis de la Mairie et devant la médiathèque seront finalisés.

1,015 M€ sont inscrits au budget 2025 à la fois pour participer au financement de la fin des travaux conduits sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et achever les aménagements réalisés directement par la ville.

B. Investir en faveur de la proximité et pour garantir la pérennité et la qualité de nos équipements

Parmi les autres projets à réaliser en 2025, il est proposé d'inscrire 850 K€ de dépenses d'équipements, dont :

- 343 K€ pour le patrimoine bâti
- 271 K€ pour les espaces extérieurs
- 71 K€ pour les espaces verts et la mécanique
- 66 K€ pour l'informatique et les systèmes d'information
- 35 K€ pour l'éducation, la restauration scolaire et l'animation urbaine
- 27 K€ pour la tranquillité publique
- 17 K€ pour le développement culturel, la lecture publique et le conservatoire

Parmi les opérations notables proposées pour 2025, on peut citer :

- La **rénovation du city stade du Clos Neuf**, pour 150 K€,
- **Pour le gymnase Millet**, la modernisation du sol sportif coulé de l'aire de jeux : 70 K€
- **La modernisation de l'accueil de la Mairie** : 50 K€
- **L'achat de matériel dédié aux espaces verts** : 55,6 K€ (acquisition d'un broyeur de branches, déploiement d'un système de gestion de l'arrosage automatique, acquisition d'un désherbeur de chemin mécanique).
- La poursuite du programme de **travaux dans les écoles** : 100 K€

La liste exhaustive des investissements, organisée par politique publique, figure en annexe du présent rapport.

Bien que cela n'impacte pas directement le budget communal, on peut signaler que les opérations de renouvellement urbains du quartier des Chaises se poursuivent, avec notamment la restructuration du centre commercial et la création d'une liaison douce est-ouest dans l'axe de la passerelle reliant le quartier des Chaises et celui d'Alleville.

Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires et du fait des mesures attendues en faveur de la réduction du déficit public, le montant du budget d'équipement initialement envisagé a été réduit de 250 K€ pour préserver les équilibres financiers et ne pas accroître le recours à l'emprunt. Parmi ces ajustements : la réduction de l'enveloppe dédiée à l'appel à Projets Citoyen, des enveloppes récurrentes consacrées à l'achat de matériel (techniques, informatique, mobilier...). Certaines opérations ont été ajournées : informatisation des chaufferies pour un contrôle à distance, renforcement des cabanes des jardins familiaux, modernisation des vestiaires du gymnase des Trois Fontaines, acquisition d'un système d'arrosage automatique, achat de défibrillateurs... **Autant de projets utiles pour notre collectivités et attendus par nos concitoyens rendus irréalisables en 2025 par les dispositions envisagées dans le cadre du projet de loi de finances.**

3- Les ajustements opérés en section d'investissement depuis le DOB

Postérieurement au Débat d'Orientations Budgétaires, les ajustements suivants notamment liés à l'exécution budgétaire des grands projets en cours en fin d'année 2024, ont été réalisés en section d'investissement :

	RECETTES	DEPENSES
FCTVA Annulation de la baisse prévue du taux de FCTVA (mesure qui semble avoir peu de probabilité d'être maintenue dans le PLF)	+ 100 000 €	
Taxe d'Aménagement (ajustement au niveau du réalisé constaté en 2024, soit 355 K€)	+55 000 €	
Subvention de la Région au titre du CRST pour l'opération Jean Moulin Un acompte de 403 050 € a été perçu cette fin d'année 2024 (qui était attendu plutôt début 2025). Il convient donc de soustraire ce montant de la subvention attendue en 2025 (pour mémoire 1 143 500 € au total).	-403 050 €	
Autofinancement Soit au total 2 165 000 € (dont 580 K€ de dotations aux amortissements et 1 585 K€ de virement à la section d'investissement).	+35 000 €	
Aménagement centre-ville Ajustement de l'enveloppe pour achever l'aménagement du parvis de la Mairie et celui de la Médiathèque.		+61 263 €
Construction d'une nouvelle structure petite enfance Décalage dans l'exécution budgétaire de l'opération (cf. point 2-A)		+500 000 €
Sous total hors emprunt	-213 050 €	+561 263 €
Emprunt Soit au total 2 774 K€	+774 313 €	
TOTAL	+561 263 €	+561 263 €

II- LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Evolution des crédits 2024-2025 Crédits de fonctionnement par nature

Le budget annexe des locations immobilières retrace les dépenses et les recettes liées aux locations de divers locaux commerciaux appartenant à la commune :

- La poste Condorcet
- La poste au pôle commercial du Chemin de Chaingy
- La maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Françoise Dolto quartier des Chaises
- La maison de santé sud chemin de Chaingy

L'équilibre de ce budget annexe doit être assuré par les recettes dégagées de l'exploitation.

Les ressources générées par l'exploitation des différents baux doivent assurer le service de la dette et permettre d'honorer les charges de copropriété ainsi que les taxes foncières. La somme inscrite sur le chapitre « charges de personnel » correspond à la part de la masse salariale affectée à l'activité du budget annexe, le personnel étant rémunéré sur le budget principal de la ville.

SECTION D'EXPLOITATION		BP 2024	BP 2025	Evolution (%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 442 €	50 500 €	2,1%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	12 700 €	9 000 €	-29,1%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	200 €	-
SOUS TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		62 142 €	59 700 €	-3,9%
66	CHARGES FINANCIERES	30 500 €	25 760 €	-15,5%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500 €	- €	-100,0%
22	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	-
TOTAL DEPENSES REELLES (I)		93 142 €	85 460 €	-8,2%
42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (II)	45 248 €	40 830 €	-9,8%
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (III)	11 300 €	28 610 €	153,2%
TOTAL GENERAL DEPENSES (=I+II+III)		149 690 €	154 900 €	3,5%
70	VENTES DE PRODUITS	131 290 €	141 000 €	7,4%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 400 €	13 900 €	-24,5%
TOTAL RECETTES		149 690 €	154 900 €	3,5%

En 2025, ce budget s'attachera à porter les dépenses et recettes liées aux structures existantes, sans investissement nouveau. La section d'exploitation est portée à 154,9 K€ (149,7 K€ au BP 2024), avec des charges de gestion courantes en hausse (augmentations des charges locatives et des taxes foncières) mais une baisse des dépenses de personnel liée à l'ajustement du temps agent mis à disposition pour la gestion de l'activité correspondante à ce budget.

Evolution des crédits 2024-2025
Crédits d'investissement par nature

Les emprunts de 272 K€ souscrits en 2021 et de 102 K€ en 2022 pour financer les travaux de la maison de santé sud et l'extension de la MSP des Chaises expliquent le montant des charges financières.

Le budget d'investissement pour 2025 ne porte aucune dépense nouvelle d'équipement, et est équilibré sans nouvel emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BP 2025
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		
16	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	67 000 €	56 540 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 148 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES (I)		72 148 €	56 540 €
<i>OPERATIONS D'ORDRE (II)</i>		<i>118 400 €</i>	<i>63 900 €</i>
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (=I+II)		190 548 €	120 440 €

10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA)	34 000 €	1 000 €
13	SUBVENTIONS	- €	- €
16	EMPRUNTS	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		34 000 €	1 000 €
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>11 300 €</i>	<i>28 610 €</i>
040	<i>AMORTISSEMENTS</i>	<i>45 248 €</i>	<i>40 830 €</i>
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>100 000 €</i>	<i>50 000 €</i>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		190 548 €	120 440 €

Au 31/12/2024, le capital restant dû s'élève à 988,6 K€.

III- LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Evolution des crédits 2024-2025 Fonctionnement

Le budget primitif 2025 intègre les dépenses et les recettes inhérentes à l'activité du camping pendant l'été 2025.

L'ouverture du camping s'effectue traditionnellement sur les deux mois d'été, sauf les années de festival de Loire, où il peut rester ouvert un mois de plus en septembre pour héberger les festivaliers. Cela sera le cas en 2025.

La section d'exploitation s'équilibre à 43,1 K€ et la section d'investissement à 10,9 K€.

EXPLOITATION		BP 2024	BP 2025	Evolution (%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 600 €	16 500 €	-0,6%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	10 400 €	12 000 €	15,4%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	200 €	1 300 €	550,0%
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		27 200 €	29 800 €	9,6%
66	CHARGES FINANCIERES	2 250 €	2 250 €	0,0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 €	100 €	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES		29 550 €	32 150 €	8,8%
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	8 402 €	8 585 €	2,2%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 048 €	2 365 €	125,7%
TOTAL DEPENSES		39 000 €	43 100 €	7,6%
70	VENTES DE PRODUITS	39 000 €	43 100 €	10,5%
TOTAL RECETTES		39 000 €	43 100 €	10,5%

Après la création de deux aires de vidange pour camping-cars en 2022, des travaux de mise aux normes électriques ont été réalisés en 2023. Aucun investissement d'ampleur n'est prévu pour 2025, et par voie de conséquence aucun emprunt nouveau non plus.

Trois emprunts (contractés en 2017 et 2019) sont en cours de remboursement sur le budget annexe camping, pour un capital restant dû de 127,4 K€ au 31/12/2024.

INVESTISSEMENT		BP 2024	BP 2025
16	EMPRUNTS	9 200 €	9 200 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	250 €	1 750 €
TOTAL DEPENSES		9 450 €	10 950 €
16	EMPRUNT	- €	-€
040	AMMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	8 402 €	8 585 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 048 €	2 365 €
TOTAL RECETTES		9 450 €	10 950 €

ANNEXE : LISTE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
 Reçu en préfecture le 05/02/2025
 Publié le 05/02/2025
 ID : 045-214502858-20250203-DELIB2025574-BF



AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Aménagement du centre-ville (voté en opération n°0391 – en ACP)	1 015 000 €
Jeux extérieurs (aire de jeux des Salmoneries)	40 000 €
Décorations lumineuses	5 000 €
Aménagements extérieurs dont sécurité / proximité et mobilier urbain	20 000 €
Participation à l'extension du Réseau Enedis	10 000 €
Passage de fourreaux informatiques	2 500 €
Petits aménagements : liaisons douces	5 000 €
Plantation d'arbres	5 000 €
Création de six emplacements de parking rue Guynemer	20 000 €
Achat de 9 isoaloirs PMR	3 600 €
Appel à Projet Citoyen	4 000 €
Rénovation du city stade du Clos Neuf	150 000 €
TOTAL AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE	1 280 100 €

ANIMATION JEUNESSE

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Renouvellement mobilier, électroménager	5 000 €
Adaptation d'une baignoire en douche – Centre de Loisirs S. Lacore	6 000 €
Etude de mise aux normes de l'assainissement non collectif – centre de loisirs des Queues de Forêt	5 000 €
TOTAL ANIMATION	16 000 €

BATIMENTS

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Travaux de modernisation de l'accueil de la Mairie	50 000 €
Petits aménagements bâtimentaires divers	10 000 €
Remplacement et extension des alarmes anti-effraction	10 000 €
Travaux de mise en conformité et petits travaux sur les bâtiments	10 000 €
Mise en place d'un équipement d'alarme incendie au CTM	9 500 €
TOTAL BATIMENTS	89 500 €

CULTURE

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Unisson - Matériel technique	6 000 €
Matériel divers pour le Grand Unisson	1 000 €
MMD - Remplacement d'instruments de musique	4 000 €
Modernisation de la Maison Musicale	5 000 €
Mobilier de bureau Unisson	600 €
Remplacement de mobilier pour les trois bibliothèques	3 000 €
Aménagement du patio Médiathèque Anna Marly	1 000 €
Remplacement chariot livres – Colette Vivier	1 000 €
TOTAL CULTURE	21 600 €

EDUCATION

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 045-214502858-20250203-DELIB2025574-BF



Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Restructuration du groupe scolaire Jean Moulin (voté en opération n° 0471 AP/CP)	4 500 000 €
Programme de travaux dans les écoles et les restaurants scolaires	115 000 €
Renouvellement du matériel et du mobilier dans les écoles	14 000 €
Modernisation des cours d'école et des structures petites enfance	10 000 €
TOTAL EDUCATION	4 639 000 €

DEVELOPPEMENT DURABLE

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Travaux pour économies d'eau suite à l'étude JALEX	38 000 €
TOTAL DEVELOPPEMENT DURABLE	38 000 €

MATERIEL ET ETUDES

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Marchés publics	3 000 €
Renouvellement du matériel de restauration	16 000 €
Mobilier CHSCT	4 000 €
TOTAL MATERIEL ET ETUDES	23 000 €

PETITE ENFANCE

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Construction structure petite enfance en centre-ville (voté en opération n° 0461 AP/CP)	1 500 000 €
Modernisation revêtements extérieurs - Halte-Garderie les Bleuets	5 000 €
TOTAL PETITE ENFANCE	1 505 000 €

SECURITE

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Déploiement de la vidéo protection	25 000 €
Matériels de transport	2 000 €
Achat de gilets pare-balles	1 000 €
TOTAL SECURITE	28 000 €

INFORMATIQUE

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Matériel téléphonie fixes et mobiles	1 500 €
Acquisition d'une tablette de pointage pour le périscolaire	1 600 €
Changement de logiciel de Prévision budgétaire : Adelyce – Manty RH	9 600 €
Equipement de deux VPI supplémentaire pour l'école Jean Moulin	10 813 €
Equipement informatique pour la nouvelle crèche	13 600 €
Renouvellement de Switchs + PC	24 500 €
Renouvellement des 2 licences pare-feu	4 500 €
TOTAL INFORMATIQUE	66 113 €

SPORT

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Modernisation du sol sportif coulé de l'aire de jeux Gymnase Millet	70 000 €
Achat de matériel pour manifestations type SSI	3 000 €
Installation de sèche-mains électriques – Hall gymnase Millet	2 000 €
Acquisition de petit matériel pour l'entretien extérieur des équipements sportifs	1 000 €
TOTAL INFORMATIQUE	76 000 €

SERVICES TECHNIQUES, JARDIN, MECANIQUE, ATELIER

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Démolition d'un préfabriqué quartier des Salmoneries	10 000 €
Broyeur de branches autonome	32 000 €
Système de gestion d'arrosage automatique	14 600 €
Remplacement d'une tondeuse	1 500 €
Désherbeur de chemin mécanique	7 500 €
Pots pour fleurissement	10 000 €
Achat de 40 tables + 100 chaises + 2 chariots	2 000 €
Transpalette électrique	2 150 €
Achat de vélos électriques de service reconditionnés	1 500 €
TOTAL SERVICES TECHNIQUES, JARDIN, MECANIQUE, ATELIER	81 250 €

COMMUNICATION

Lieu / nature de l'opération	BP 2025
Enceinte portative	1 000 €
TOTAL COMMUNICATION	1 000 €

TOTAL GENERAL (hors attribution de compensation)	7 864 563 €
---	--------------------